



HOULLE *infos*

Avril 2015

AU CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS

Dimanche 26 avril 2015

Banquet des Aînés à « La Ferme Loisel » à 12 h 30 pour les personnes âgées de 63 ans et plus domiciliées dans la commune ;

Vendredi 8 mai 2015

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts à 10 h 30 – Remise de médailles à la salle polyvalente à 11 heures ;

Passage des 4 jours de Dunkerque à 16 h 05 route d'Eperlecques (D219)

Dimanche 27 mai 2015

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts de la rue de Vincq (à 10 h 30) en hommage aux 11 soldats fusillés en 1940 :

Dimanche 14 juin 2015

Course nature – Rando – Marche nordique, manifestation organisée par l'ACA et la Municipalité de Houlle ;

Dimanche 28 juin 2015

Kermesse de l'Ecole Jules Ferry

Manifestations organisées par les associations

Consulter le calendrier des manifestations 2015 ou sur le site internet www.mairiedehouille.fr rubrique « Agenda »

FINANCES COMMUNALES

Malgré la baisse des dotations versées par l'Etat à la commune en 2015 (- 10 000 €), phénomène qui devrait perdurer dans les prochaines années, la Municipalité doit assumer en plus, depuis la rentrée de septembre, l'organisation des temps périscolaires.

Elle a également le souci de poursuivre la remise en état de la voirie (programme de travaux débuté en octobre 2014).

A l'occasion de l'adoption du budget primitif, le 9 avril dernier, **le Conseil Municipal a néanmoins décidé de ne pas augmenter les impôts en 2015** ce qui exigera une gestion très rigoureuse des finances communales.

LES 4 JOURS DE DUNKERQUE

La course cycliste des 4 Jours de Dunkerque passera par HOULLE le 8 mai prochain. La Municipalité recherche des signaleurs bénévoles afin de sécuriser les croisements situés le long du parcours sur le territoire communal (route d'Eperlecques).

Les personnes intéressées devront être disponibles de 14 h à 16 h 15, sans interruption. Passage de la caravane vers 14 h 45. Si vous souhaitez vivre la course de l'intérieur et que cette mission vous intéresse, rapprochez-vous du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture / tél. : 03.21.93.12.15 / mairie.houille@orange.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique sur le plan de gestion des voies d'eau et des berges du marais audomarois présentée par la 7ème section des Wateringues du Pas-de-Calais.

Le dossier est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture.

PROPRIETAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES ELECTRIQUES

Les récentes tempêtes ont montré tous les risques que présente une proximité trop forte de la végétation par rapport aux réseaux de distribution électrique. Nombre de nos administrés en ont subi les conséquences par des coupures d'électricité souvent longues. (rue de Vincq – Le Warland).

Nous incitons tous les propriétaires d'arbres à en réaliser l'élagage et même parfois l'abattage si nécessaire.

Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €.

En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

VISIBILITE DANS LES CARREFOURS ET LES VIRAGES

La hauteur et l'épaisseur des haies doivent être conformes à la réglementation en vigueur en matière de sécurité routière. Si votre terrain ou habitation se situe dans un virage ou dans l'angle d'un carrefour, votre haie ne doit pas dépasser 0,80 m de hauteur sur 10 m suivant l'angle. Une haie non élaguée peut provoquer un accident par manque de visibilité et votre responsabilité peut être engagée.

LIRE ET FAIRE LIRE

Un appel aux plus de 50 ans pour partager avec les enfants leur plaisir de la lecture. Vous désirez consacrer une partie de votre temps aux enfants de notre école afin de leur permettre de développer leur goût pour la lecture, Si vous êtes intéressé(e) ou si vous souhaitez disposer d'informations complémentaires, prière de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 03.21.93.12.15

VIE SCOLAIRE

Nous vous rappelons que depuis la rentrée de septembre 2014, la vente des tickets de cantine n'a lieu qu'une fois par mois, le vendredi de 15 h 45 à 17 h 30 ; Par ailleurs, la garderie accueille les élèves de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 15 à 18 h 15.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune doivent se présenter en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat munies de leur livret de famille, d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (ou un échéancier datant de moins d'un an) et de leur carte d'identité pour se faire recenser au fichier population et s'inscrire sur les listes électorales.

RECENSEMENT MILITAIRE

Nous vous rappelons que garçons et filles atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Ils doivent se présenter au plus tard dans le courant du trimestre qui suit leur anniversaire munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille de leurs parents. Une attestation de recensement leur sera remise ; Elle leur sera nécessaire pour s'inscrire à l'examen du permis de conduire, aux examens scolaires...

DISTRIBUTION DU COURRIER

La Direction du Courrier du Pas-de-Calais a alerté les Mairies sur les agressions par les chiens dont sont de plus en plus souvent victimes les facteurs et factrices qui assurent quotidiennement la distribution du courrier.

Elle a demandé que soient rappelées aux habitants quelques règles simples destinées à faciliter leur travail : poser la boîte aux lettres à l'entrée de votre propriété, vérifier que votre boîte aux lettres et votre sonnette soient hors de portée de votre chien, enfermer votre chien dans une pièce avant d'ouvrir la porte au facteur, vérifier que votre chien ne peut s'échapper de votre propriété et poursuivre le facteur...

DEJECTIONS CANINES ET DIVAGATIONS

Lorsque nous circulons sur les trottoirs, il est déplaisant de devoir constater que l'on vient de poser le pied dans un excrément de chien.

Ces déjections sont un véritable problème de salubrité publique.

D'autre part, nous vous rappelons que la divagation des chiens sur la voie publique est interdite et passible d'une amende.

Dans un souci de sécurité et de respect de chacun, il est essentiel que tous les propriétaires veillent à respecter cette législation, et de tenir leur chien en laisse. Arrêté municipal du.....2014

LES HORAIRES D'ETE DE LA DECHETTERIE DE TATINGHEM

Lundi après-midi de 14h00 à 18h45 - Du mardi au samedi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 18h45.

La déchetterie est fermée le dimanche, le lundi matin et les jours fériés.

ACCES A LA MEDIATHEQUE

La médiathèque de MOULLE - 9 rue des Arts est ouverte aux Houillois.

Horaires : mardi de 15h30 à 17h30 - mercredi de 15h à 19h - samedi de 10h à 12h / Vacances scolaires : mardi de 15h à 18h30

La médiathèque de Moulle recherche des bénévoles, si vous êtes intéressés, prendre contact au 03.21.93.12.15

FORMATION A L'AGREMENT DE PIEGEUR

Le GDON de l'Ondatra s'associe au GDON de la région d'Audruicq qui lance à appel à candidature pour une formation à l'agrément de piégeur. Celui-ci est indispensable pour pratiquer une activité de piégeage afin de lutter contre les espèces classées nuisibles et notamment le rat musqué.

La formation proposée est délivrée par la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais et s'étale sur de 2 jours. Elle devrait se dérouler dans le courant du mois de juin 2015 et est ouverte aux habitants de la CASO qui souhaitent devenir piégeurs.

OPERATION BOUCHONS

Si vous utilisez des bouteilles d'eau ou de lait (ou autre) qui ont des bouchons en plastique, ne les jetez pas ! L'association « L'ASCAI » les récupère pour les enfants handicapés ; Elle les revend à une entreprise de recyclage ce qui permet de financer des activités pour les jeunes handicapés de la région audomaroise avec l'argent collecté. Un collecteur est à votre disposition en Mairie.

TOURISME – VIE COMMUNALE

La municipalité vous offre la possibilité de louer un chapiteau pour vos manifestations familiales. Le tarif est de 120 €.

La mise à disposition et la reprise du chapiteau sont assurées par le personnel communal ;

Des cartes postales de HOULLE sont en vente en Mairie au prix de 0.30 € l'unité ;

Tarif des photocopies en mairie : 0.15 € l'unité.

HABITAT

La Mairie est régulièrement contactée par des particuliers recherchant terrains à bâtir, logements à vendre ou à louer ; Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous faire part de vos offres.